

Le vendredi 09 octobre les élus de Vielha, Benasque et de Luchon se sont donné rendez-vous pour une réunion de travail dans le cadre de la préparation du futur dossier de candidature POCTEFA 2014-2020.

En effet, fort du succès du précédent programme qui a permis à Luchon de financer à plus 72 % plusieurs actions de développement économique pour la ville et le territoire : musée de l'Hospice de France, application téléchargeable : Route 3404, initiatives locales et échanges entre habitants etc. Ces deux communes ont souhaité repartir sur un nouveau programme de coopération en intégrant la commune de Vielha pour créer une dynamique à l'échelle transfrontalière.

L'objectif étant de développer un territoire touristique autour de l'ANETO. Le dossier de candidature devra être déposé auprès des instances de la Communauté de Travail des Pyrénées avant la fin du mois de novembre.

Les grands thèmes abordés ont été :

- La réalisation d'une station trail transfrontalière avec des itinéraires qui passeront par les trois communes,
- L'extension de l'application téléchargeable : « route 3404 » à la commune de Vielha. Cette application étant un outil de développement touristique du « ROYAUME DE L'ANETO ».
- La mise en valeur touristique de l'Arborétum de Luchon, point de passage de la route qui monte au port de Vénaque, Luchon souhaite réhabiliter ce « joyau », au dire des scientifiques, avec le concours de l'Université Paul Sabatier afin de donner une dimension ludique et innovante à la visite.
- L'appui à des projets d'échanges entre populations (scolaires, associations culturelles et sportives)

## Coopération transfrontalière / POCTEFA



### Le champ géographique

La zone éligible du programme POCTEFA (Espagne-France-Andorre) est constituée des régions frontalières de niveau NUTS III :

- **Andorre**
- **En Espagne** : les provincias de Girona, Lleida, Huesca, Navarra, Gipuzkoa, Barcelona, -Tarragona, Zaragoza, La Rioja, Bizkaia, Alava.
- **En France** : les départements des Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques.



## L'enveloppe budgétaire allouée

Le **FEDER** total alloué au POCTEFA est de **189 000 000 euros** pour l'ensemble de la zone concernée.

Les taux d'intervention maximum du FEDER sont de 65% et de 50% pour les entreprises dans le cadre du respect de la réglementation des aides d'État.

## L'autorité de gestion

La gestion du programme de coopération POCTEFA a été déléguée par les États membres à la **Communauté de Travail des Pyrénées (CTP)**.

La CTP, appuyée par un secrétariat technique commun assure la mise en œuvre du programme en lien avec les trois États impliqués.

## Les priorités du programme

### Axe prioritaire 1 : Dynamiser l'innovation et la compétitivité

**OS1** : Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R+D+i

**OS2** : Favoriser le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles, grâce à la coopération

**OS3** : Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international

### Axe prioritaire 2 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques

**OS4** : Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique

**OS5** : Améliorer la capacité d'anticipation et de réponse des acteurs du territoire face aux risques spécifiques et à la gestion des catastrophes naturelles

### Axe prioritaire 3 : Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources locales

**OS6** : Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable

**OS7** : Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers

### Axe prioritaire 4 : Favoriser la mobilité des biens et des personnes

**OS8** : Améliorer l'offre de transport transfrontalière durable pour favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises

**Axe prioritaire 5 : Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires**

**OS9** : Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi

**OS10** : Améliorer l'offre de services